

# Chambre des Représentants.

---

---

SÉANCE DU 25 MAI 1871.

## NATURALISATION ORDINAIRE.

---

Rapport fait, au nom de la commission, par M. PETY DE THOZÉE.

---

*Demande du sieur Pierre-Gérard TEEGELERS.*

---

MESSIEURS,

Par requête en date du 26 février 1870, le sieur Teegelers demande la naturalisation ordinaire.

Né à Ittervoort (duché de Limbourg), le 30 décembre 1802, le pétitionnaire habite Liège depuis 1829. Il s'y est marié, en 1837, à Grégoire, Anne-Isabelle, née à Maestricht en 1807.

Il a servi dans l'armée belge, en qualité de volontaire et de remplaçant.

Il exerce la profession de musicien ambulancier et n'a pas d'autres ressources. Sa conduite et sa moralité sont bonnes.

Comme natif du Limbourg cédé, il serait, le cas échéant, exempté du paiement du droit d'enregistrement, conformément à la loi du 30 décembre 1853.

La position du pétitionnaire et de ses quatre enfants est si précaire, que l'on peut se demander, si la faveur qu'ils sollicitent aura pour eux d'autres avantages que de leur donner des droits à l'assistance publique. Votre commission est d'avis, avec les autorités judiciaires qui ont été consultées, que cette objection n'est pas un motif suffisant pour écarter la requête d'un honnête père de famille, établi dans le royaume, depuis plus de quarante ans, et originaire d'une province qui a été terre belge.

En conséquence, votre commission vous propose, Messieurs, de prendre la demande en considération.

*Le Rapporteur,*  
PETY DE THOZÉE.

*Le Président,*  
C. DELCOUR.

---